

**14 B. TEMOIGNAGES DE SIMEON ET ANNE (Lc. 2:25-38)**  
**Deuxième partie (Lc. 2:36-38)**

MATTHIEU, MARC	LUC	JEAN
	2	
	36. Il y avait une prophétesse, Anne, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser. Elle était fort avancée en âge, et elle avait vécu sept ans avec son mari depuis sa virginité.	
	37. Restée veuve, et âgée de quatre-vingt quatre ans, elle ne quittait pas le temple, et elle servait Dieu nuit et jour dans le jeûne et dans la prière.	
	38. Etant survenue, elle aussi, à cette même heure, elle louait Dieu, et elle parlait de Jésus à tous ceux qui attendaient la délivrance de Jérusalem.	

• **Lc. 2:36a** *“Il y avait une prophétesse, ...”* :

a) Dans l'AT, **Myriam** (Ex. 15:20-21 ; Nb. 12:2 ; Mich. 6:4), **Débora** (Jug. 4:4), **Houlda** (2 R. 22:11-20) étaient elles aussi *“prophétesses”*. Le NT cite les **4 filles de l'évangéliste Philippe** (Act. 21:9). Lors de l'effusion de l'Esprit le jour de la Pentecôte, Pierre a rappelé une promesse de Joël :

**Joël 2:28** *“Après cela, je répandrai mon Esprit sur toute chair ; vos fils et vos filles prophétiseront, vos vieillards auront des songes, et vos jeunes gens auront des visions.”* (cf. Act. 2:18).

b) Un *“prophète”* de Dieu est celui ou celle qui parle de la part de Dieu, quand Dieu le lui dit. Quand il est sous cette Onction, il est un **point de contact** entre la sphère naturelle des hommes et la sphère divine.

Une parole venant de Dieu vaut plus que tous les trésors pour celui qui la reçoit comme telle. Dans la Bible, l'une des expressions les plus extraordinaires est : *“Dieu dit à Untel ...”*.

En hébreu, un *“prophète”* est appelé *“nabi”*, c'est-à-dire *“celui qui annonce”* les **vérités** (pas nécessairement des **prédictions**) que Dieu lui communique et qu'il **doit** faire connaître :

**Amos 3:7** *“Car le Seigneur, l'Éternel, ne fait rien sans avoir révélé son secret à ses serviteurs les prophètes.”*

Très souvent, le **message** des prophètes d'Israël comprenait deux volets : une **promesse** de délivrance et de gloire pour les cœurs droits, mais aussi un avertissement et une **menace** contre les rebelles : c'était le cas pour le message de Siméon, et ce sera le cas pour celui de Jean-Baptiste, celui de Jésus, celui des apôtres..

c) Si ce **titre fonctionnel** était accordé à Anne, c'est que tous témoignaient de la manifestation répétée et testée de cette **onction divine** en elle.

Les prophéties bibliques répondent à des **besoins** reconnus comme tels par Dieu, et non pour satisfaire la curiosité ou la convoitise.

Cette **communication** peut se faire par une **vision** (à l'état de veille), par un **songe** (durant le sommeil), par une **voix externe** audible, par une **voix intérieure**. Le *“prophète”* ou la *“prophétesse”* sait **reconnaître** sans erreur la **source** du message.

Le phénomène des **visions** est si caractéristique des prophètes, que ces derniers étaient appelés des *“voyants”* dans l'AT (1 Sam. 9:9 ; 2 R. 17:13) comme ce fut le cas pour Samuel, Gad, Hanani (2 Sam. 9:18 ; 2 Sam. 24:11 ; 2 Chr. 16:7).

d) Le **ministère de prophète** (ne pas confondre avec les divers **dons** occasionnels de prophétie) est reconnu par l'Assemblée quand des **faits** ont permis de **vérifier** la nature de sa source et l'absence d'erreur. C'est alors l'un des **cinq** ministères d'autorité énumérés par Paul :

**Eph. 4:11-12** *“(11) Et il a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, (12) pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du Corps de Christ, ...”*

Les **dons de prophétie**, quant à eux, font partie des **neuf dons** manifestés **épisodiquement** et cités par Paul :

**1 Cor. 12:7-10** *“(7) Or, à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité commune. (8) En effet, à l'un est donnée par l'Esprit une parole de sagesse ; à un autre, une parole de connaissance, selon le même Esprit ; (9) à un autre, la foi, par le même Esprit ; à un autre, le don des guérisons, par le même Esprit ; (10) à un autre, le don d'opérer des miracles ; à un autre, la prophétie ; à un autre, le discernement des esprits ; à un autre, la diversité des langues ; à un autre, l'interprétation des langues.”*

- Le ministère ne doit pas être confondu avec l'expression **ponctuelle** d'une parole prophétique (comme dans le cas de **Siméon**).
- Quand le don est manifesté **épisodiquement**, ce qui est énoncé doit à chaque fois être contrôlé (1 Cor. 14:29).

e) Aucune Ecriture n'accrédite l'idée que le ministère de "**prophète**" ou de "**prophétesse**" a disparu avec la Nouvelle Alliance. La rareté de ce ministère a pu faire croire le contraire. Il faut noter que, dans une assemblée chrétienne locale (la cellule de base du Corps), seul un "**prophète**" mâle partage l'**autorité** visible avec les autres **anciens** de l'église, même quand il n'exerce pas son don.

Une "**prophétesse**", même très confirmée, joue certes un rôle extrêmement précieux dans l'Assemblée et bien au-delà, mais elle **ne peut exercer l'autorité du collège des anciens**. Cependant, ses prophéties, dont peut dépendre le sort d'un individu ou d'un peuple, sont à respecter comme inspirées par Dieu.

**Paul** a rappelé avec vigueur ces **limitations**, et avec des justifications qui sont indépendantes des modes et des humeurs.

**1 Tim. 2:11-13** "*(11) Que la femme écoute l'instruction en silence, avec une entière soumission. (12) Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre de l'autorité sur l'homme ; mais elle doit demeurer dans le silence. (13) Car Adam a été formé le premier, Eve ensuite ; (15) et ce n'est pas Adam qui a été séduit, c'est la femme qui, séduite, s'est rendue coupable de transgression. (16) Elle sera néanmoins sauvée en devenant mère, si elle persévère avec modestie dans la foi, dans la charité, et dans la sainteté.*"

Il n'y a aucune vertu salvatrice dans la maternité ! Mais la chrétienne dont parle Paul au v.13, non seulement sera "**sauvée**" (par sa foi), mais peut "**devenir**" de surcroît une "**mère en Israël**" par l'exemple qu'elle donnera dans l'assemblée, ... et par ses dons éventuels (comme Débora, Jg. 5:7).

f) Voir la note annexe sur le cas de **Débora**, une héroïne de l'AT, à la fois **juge** et **prophétesse** dans l'Assemblée d'Israël.

• **Lc. 2:36b** "*... Anne fille de Phanuel, de la tribu d'Aser ...*" :

a) Le nom "**Anne**" (gr. "*Anna*") signifie "**Grâce, faveur**".

Le nom "**Phanuel**" est une autre forme de l'hébreu "**Pénuel**" ("**Face de Dieu**").

La "**tribu d'Aser**" (= "**Heureux**".) est issue du huitième fils de Jacob, le second de **Zilpa** (servante de Léa). Jacob, puis Moïse, ont prophétisé sur cette tribu (Gen. 49:20, Deut. 33:24-25).

C'était l'une des dix tribus du **royaume schismatique du Nord**, mais tous n'étaient pas partis en captivité, et beaucoup en étaient revenus.

b) Cette femme savait quelle était sa tribu. Paul savait de même qu'il était Benjamite (Rom. 11:1). Les exilés revenus de Babylone devaient savoir et prouver à quelle tribu ils appartenaient.

Il est de même important pour un chrétien de savoir qu'il est né de l'Esprit de Christ, que le Sang (le Souffle) de Christ est en lui, et d'en avoir la preuve malgré les faux-pas.

• **Lc. 2:36c-37a** "*... Elle était fort avancée en âge, et elle avait vécu 7 ans avec son mari depuis sa virginité. - Restée veuve, et âgée de 84 ans, ...*" :

a) Luc a jugé utile de consigner ces détails relatifs à l'**état civil** de cette **femme** (son grand **âge** et son état de **veuvage**). Il n'est pas précisé si elle avait eu des enfants ou non.

Le texte signifie semble-t-il qu'elle avait été **mariée pendant 7 ans**, et avait ensuite vécu seule **jusqu'à l'âge de 84 ans**.

Selon certains, elle a été veuve **pendant 84 ans, après 7 ans** de mariage. En supposant qu'elle avait été mariée à l'âge de **12 ans** (l'âge minimum pour le mariage), elle aurait donc eu **103 ans** au minimum, et non **84**, quand elle est venue vers l'enfant Jésus.

b) Ces versets sont marqués par le chiffre "**7**" :

- Cette femme a été mariée "**7**" ans avant de perdre son époux.

- Or le chiffre "**7**" a dans la Bible une valeur temporelle et indique la durée d'un cycle complet (une semaine).

- Le nombre "**84**" est un multiple de "**7**" ( $84 = 7 \times 12$ ). Le nombre "**12**" ( $= 6 \times 2$ ) est celui des tribus d'Israël (c'est un peuple d'hommes choisis comme témoins parmi les Nations).

Le nombre "**84**" présente une autre particularité : il est le total des "**7**" premiers nombres triangulaires :

$$84 = 1 + (1 + 2) + (1 + 2 + 3) + (1 + 2 + 3 + 4) + (1 + 2 + 3 + 4 + 5) + \text{etc.} = 1 + 3 + 6 + 10 + 15 + 21.$$

- **Israël** a connu son Époux en sortant d'Égypte. Mais Israël s'est retrouvée seule à la chute de Jérusalem devant Nébucadnetsar. Depuis lors, Israël a été soumise à des Nations.

A la **fin du cycle**, l'Epoux vient chercher l'Israël affligée mais élue, en vue d'un nouvel Exode vers un Royaume qui n'est pas de ce monde, il vient pour la "**délivrance de Jérusalem**" (v.38).

• **Lc. 2:37b** "**... elle ne quittait pas le temple, et elle servait Dieu nuit et jour dans le jeûne et dans la prière.**" :

a) Après des informations détaillées sur l'**état civil** d'Anne, Luc décrit sa **stature spirituelle**.

**Anne** est la preuve que la qualité de la vie spirituelle ne s'atténue pas nécessairement avec l'**âge**.

Son état physique ne lui permettait peut-être plus de **courir** pour servir, mais, même si elle devait rester souvent assise, Dieu l'aimait et pouvait l'utiliser et l'honorer dans un ministère précieux.

Son **âge** et son **passé** sans doute **douloureux**, la protégeaient des convoitises du monde, de l'orgueil de la vie.

Elle savait comment utiliser le **temps** dont elle disposait, même celui des insomnies, pour "**servir Dieu**".

b) Luc semble vouloir souligner la **solitude** sociale de cette femme. Pourquoi ne s'est-elle pas **remariée** ? Ne l'a-t-elle pas **pu**, ou pas **voulu** ? Quoi qu'il en soit, cette femme avait **appris**, sans doute **progressivement**, à trouver son bonheur au **service exclusif** du Seigneur.

**1 P. 4:7** "*La fin de toutes choses est proche. Soyez donc sages et sobres, pour vaquer à la prière.*"

**1 Cor. 7:32-33** "*(32) Or, je voudrais que vous fussiez sans inquiétude. Celui qui n'est pas marié s'inquiète des choses du Seigneur, des moyens de plaire au Seigneur ; (33) et celui qui est marié s'inquiète des choses du monde, des moyens de plaire à sa femme.*"

c) Ni Luc, ni la Bible, ne cherchent à encourager un **ascétisme artificiel** qui a fait beaucoup de dégâts dans les églises, et qui est l'une des marques de toutes les religions proposant un cheminement par des **œuvres ou une ascèse méritoires**. Le loup se déguise en herbivore.

**Col. 2:20-23** "*(21) Si vous êtes morts avec Christ aux rudiments du monde, pourquoi, comme si vous viviez dans le monde, vous impose-t-on ces préceptes : (21) Ne prends pas ! ne goûte pas ! ne touche pas ! (22) préceptes qui tous deviennent pernicieux par l'abus, et qui ne sont fondés que sur les ordonnances et les doctrines des hommes ? (23) Ils ont, à la vérité, une apparence de sagesse, en ce qu'ils indiquent un culte volontaire, de l'humilité, et le mépris du corps, mais ils sont sans aucun mérite et contribuent à la satisfaction de la chair.*"

En réalité, ce que Luc veut souligner, conformément à toute l'Ecriture, c'est que cette femme avait laissé **se développer** en elle une **passion exclusive, sainte, en esprit et en vérité, selon les Ecritures, pour l'Eternel**.

Cette femme ne faisait **aucun effort mercenaire** quand elle priait et jeûnait : elle ne cherchait pas à gagner les faveurs de Dieu par des **sacrifices** et des **exploits**.

Ce qui touchait Dieu, c'était ce qui était dans le cœur de cette femme : un **don d'amour** qui faisait paraître pâles et sans intérêt les autres choses de la vie ! Elle était de la même famille spirituelle que celle qui donnera en offrande son nécessaire vital (Lc. 21:1-4). Elle connaissait l'Eternel, et **l'Eternel lui parlait**.

Luc invite donc ici, en passant, à méditer l'exemple de cette femme de **l'Ancienne Alliance**, sur **ce que peuvent être la prière et le jeûne** que Dieu agréa sous la **Nouvelle Alliance**.

d) Anne était une femme **totalelement libre**, qui s'était donnée à Dieu ! L'amour trouve **son plaisir à se donner**. Cela lui permettait de servir les hommes par les prophéties que Dieu lui accordait. Plusieurs habitants de la ville venaient sans doute **lui confier leurs problèmes** pour qu'elle les présente à Dieu. Servir ainsi son prochain, c'est servir Dieu.

Beaucoup d'autres femmes (et hommes) en Israël avaient traversé les mêmes tribulations que cette femme, mais le fruit avait été différent, ou était resté vert.

**1 Tim. 5:5** "*Celle qui est véritablement veuve, et qui est demeurée dans l'isolement, met son espérance en Dieu et persévère nuit et jour dans les supplications et les prières.*"

Anne "**ne quittait pas le temple**". Elle croyait, selon les Ecritures, selon la prière prononcée par **Salomon** lors de la dédicace du temple, que l'Esprit de Dieu avait choisi ce lieu pour y demeurer et recevoir les requêtes.

Cette vieille femme presque centenaire, était une **bougie frêle mais vivante** dans ce temple immense sur le point d'être détruit. Caïphe ne voyait pas que des anges entouraient cette veuve. Dieu honore ceux qui trouvent plaisir à demeurer là où résident le Verbe et la Shékinah.

**Lc. 10:42** "*Une seule chose est nécessaire. Marie (la sœur de Marthe) a choisi la bonne part, qui ne lui sera point ôtée.*"

e) Ce qui importait pour Dieu, ce n'était pas le **nombre d'heures** passées au temple, mais la **raison** pour laquelle Anne venait. Dieu ne chronomètre pas, il radiographie.

**Ps. 134:1** “Voici, bénissez l’Eternel, vous tous, serviteurs de l’Eternel, qui vous tenez dans la maison de l’Eternel pendant les nuits !”

**Ps. 26:8** “Eternel ! J’aime le séjour de ta maison, le lieu où ta gloire habite.”

**Ps. 27:4** “Je demande à l’Eternel une chose, que je désire ardemment : **je voudrais habiter toute ma vie dans la maison de l’Eternel, pour contempler la magnificence de l’Eternel et pour admirer son temple.**”

**Ps. 84:11** “Mieux vaut un jour dans tes parvis que mille ailleurs ; je préfère me tenir sur le seuil de la maison de mon Dieu, plutôt que d’habiter sous les tentes de la méchanceté.”

**f) Anne “servait Dieu nuit et jour dans le jeûne et la prière” :**

Luc exprime ainsi que l’épanchement d’amour de cette femme, pour Dieu et pour ses concitoyens, était permanent et intense.

La raison de vivre de cette femme était de penser à Dieu et à sa volonté, et d’intercéder pour autrui.

Elle avait sans doute conscience de l’état spirituel de sa nation, et c’était là une autre raison de prier et de jeûner. C’est à cause de cette implication intérieure douloureuse que l’Esprit la conduisit vers le Sauveur.

**g) Il n’y avait pas de paroles creuses ou rituelles, mais des soupirs, des pleurs et des rires, dans les longues prières de cette femme.**

Quand Jésus ordonne de ne pas multiplier de vaines paroles en priant (Mt. 6:7), il s’élève contre le bavardage religieux, contre les formes qui n’ont pas leur source dans l’amour pour Dieu et pour les autres.

**Jac. 4:1-4** “(1) D’où viennent les luttes, et d’où viennent les querelles parmi vous ? N’est-ce pas de vos passions qui combattent dans vos membres ? (2) Vous convoitez, et vous ne possédez pas ; vous êtes meurtriers et envieux, et vous ne pouvez pas obtenir ; vous avez des querelles et des luttes, et vous ne possédez pas, parce que vous ne demandez pas. (3) Vous demandez, et vous ne recevez pas, parce que vous demandez mal, dans le but de satisfaire vos passions. (4) Adultères que vous êtes ! Ne savez-vous pas que l’amour du monde est inimitié contre Dieu ? Celui donc qui veut être ami du monde se rend ennemi de Dieu.”

**Lc. 18:1,7-8** “(1) Jésus leur adressa une parabole, pour montrer qu’il faut toujours prier, et ne point se relâcher (c’est une respiration spirituelle, avec ou sans mots articulés). - ... - (7) Et Dieu ne fera-t-il pas justice à ses élus, qui crient à lui jour et nuit, et tardera-t-il à leur égard ? (8) Je vous le dis, il leur fera promptement justice. Mais, quand le Fils de l’homme viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre ?”

**Col. 2:6-7** “(6) Ainsi donc, comme vous avez reçu le Seigneur Jésus Christ, marchez en lui, (7) étant enracinés et fondés en lui, et affermis par la foi, d’après les instructions qui vous ont été données, et abondez en actions de grâces.”

**Rom. 12:12** “... Persévérez dans la prière.”

**1 Tim. 2:1-4** “(1) J’exhorte donc, avant toutes choses, à faire des prières, des supplications, des requêtes, des actions de grâces, pour tous les hommes, (2) pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté. (3) Cela est bon et agréable devant Dieu notre Sauveur, (4) qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la Vérité.”

**Eph. 6:18-20** “(18) Faites en tout temps par l’Esprit toutes sortes de prières et de supplications. Veillez à cela avec une entière persévérance, et priez pour tous les saints. (19) Priez pour moi, afin qu’il me soit donné, quand j’ouvre la bouche, de faire connaître hardiment et librement le mystère de l’Évangile, (20) pour lequel je suis ambassadeur dans les chaînes, et que j’en parle avec assurance comme je dois en parler.”

**Col. 4:2** “Persévérez dans la prière, veillez-y avec actions de grâces. (3) Priez en même temps pour nous, afin que Dieu nous ouvre une porte pour la parole, en sorte que je puisse annoncer le mystère de Christ, pour lequel je suis dans les chaînes, (4) et le faire connaître comme je dois en parler.”

**1 Thes. 5:17** “Priez sans cesse. (18) Rendez grâces en toutes choses, car c’est à votre égard la volonté de Dieu en Jésus Christ.”

**h) Le “jeûne” du croyant signifie que son âme éprouve une telle préoccupation pour le Royaume de Dieu, qu’elle oublie de se préoccuper de son corps et des autres choses de la vie. Le “jeûne” est une surdité aux murmures et aux cris de la chair. Comme la prière, il contribue à amincir la croûte qui nous sépare de la sphère de l’Esprit.**

• Un peintre accaparé par son tableau oubliera de manger. Un financier alarmé par la chute de la Bourse perdra l’appétit. Or les dynamiques de l’Esprit sont bien plus profondes.

• Toute pensée, parole ou action qui afflige Dieu épaissit à nouveau la croûte.

Anne, bien qu’engluée dans son corps vieillissant avec ses limitations, s’était rapprochée de la frontière qui séparait le monde visible du monde invisible. Plus encore, elle y demeurait. L’Esprit a pu l’utiliser.

**2 Cor. 4:16** "... Et lors même que **notre homme extérieur se détruit**, **notre homme intérieur se renouvelle de jour en jour.**"

• **Lc. 2:38a** "**Etant survenue, elle aussi, à cette même heure, ...**" :

Anne est, comme Siméon, **conduite par l'Esprit au bon endroit et à l'instant voulu.**

A cette heure de prière, il devait y avoir une foule importante.

Anne avait perdu toute **utilité sociale** aux yeux de beaucoup de ses contemporains, mais en fait elle rend en cet instant un service à tous les élus qui scruteront l'Evangile durant des siècles !

• **Lc. 2:38b** "**... elle louait Dieu, et elle parlait de Jésus à tous ceux qui attendaient la délivrance de Jérusalem.**" :

a) **Anne**, sous l'**impact** de l'Esprit Saint et de la **révélation**, déborde d'une **émotion** soudaine, irrésistible, puissante, comme Siméon quelques instants auparavant, comme plus tard les 120 disciples dans la Chambre haute.

Peu lui importe de passer pour une folle. Elle ne peut s'empêcher de partager avec les autres ce qui lui a été montré et sa joie.

b) **Anne** ne s'est pas précipitée chez **Caïphe**. Elle a été dirigée en priorité vers ceux qui "**attendaient**".

**2 Tim. 4:6-8** "(6) Car pour moi, je sers déjà de libation, et le moment de mon départ approche. (7) J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi. (8) Désormais la couronne de justice m'est réservée ; le Seigneur, le juste juge, me la donnera dans ce jour-là, et non seulement à moi, mais encore à tous ceux qui auront aimé son avènement."

**Ap. 22:17** "Et l'Esprit et l'Epouse disent : **Viens**. Et que celui qui entend dise : **Viens**. Et que celui qui a soif vienne ; que celui qui veut, prenne de l'Eau de la Vie, gratuitement."

**Ap. 22:20** "Celui qui atteste ces choses dit : **Oui, je viens bientôt. Amen ! Viens, Seigneur Jésus !**"

c) **Anne** annonce à son tour l'Evangile. Cette femme fait œuvre de **missionnaire**. Mais, pour la même raison que son don prophétique ne lui permet pas d'exercer une **autorité** parmi les anciens, son action inspirée ne s'inscrit pas dans le cadre des **ministères** d'autorité "**d'évangéliste**" ou "**d'apôtre**" énumérés par Paul.

• La Bible ne dit pas qu'une femme n'est pas **capable** d'exercer une telle autorité, mais que Dieu ne l'y **autorise** pas. Jésus n'a pas empêché la Samaritaine d'aller témoigner aux habitants de Sychar, mais n'a pas fait d'elle une évangéliste.

• Les ministères visibles et parfois spectaculaires de certains hommes, ne préjugent en rien de la position de ces croyants dans l'éternité. De nombreuses femmes ont une connaissance des Ecritures et de Jésus-Christ, une piété, bien supérieures à celles de certains ministères masculins. Elles sont inconnues, mais brilleront plus que des religieux célèbres.

d) Les **paroles d'Anne** ne sont pas rapportées avec précision : elles véhiculaient sans doute les mêmes pensées que celles exprimées par Siméon. Ainsi était rendu un **double témoignage**, dans le temple lui-même.

Elle "**louait**" Dieu, ce qui est un **signe accompagnant souvent la présence du Saint-Esprit**. Le Saint-Esprit conduit toujours à Jésus/Parole, et l'âge de la personne n'est pas un obstacle.

e) "**Jérusalem**", la capitale, représente ici le pays d'**Israël selon l'Esprit** tout entier et son **peuple**.

C'est la "**Jérusalem céleste**" qui est en vue, le peuple qui forme la **montagne invisible de Sion** dont chaque pierre fait partie d'un peuple appelé à exercer la sacrificature royale dans la clarté de la Shékinah.

En cet instant, l'espoir du monde reposait dans un nourrisson sans puissance et sans costume d'apparat. Anne a tout vu.

f) **Siméon** attendait la "**consolation d'Israël**" (v.25) car Israël avait besoin d'être "**consolée**".

**Anne** annonce la "**délivrance**" (gr. "**lutrosin**" = "**Rédemption, rachat**" ; cf. note Lc. 1:68) **de Jérusalem** car Jérusalem avait besoin d'être "**délivrée**".

**Jésus-Christ** sera la **Consolation**, le **Soutien**, et la **Libération**, le **Salut**.

• Il **consolera** ceux qui sont affligés par les conquêtes des ennemis visibles et invisibles des âmes.

• Il **consolera** les élus en accomplissant les promesses pour l'heure, garantissant ainsi l'accomplissement des promesses ultimes.

• Il **délivrera** les âmes des élus en soumettant la puissance de la souillure, en effaçant la condamnation.

• Il **délivrera** en débusquant les ténèbres de l'apostasie, de la vaine religiosité, du mensonge.

Mais une grande partie du peuple attendait une délivrance politique, et une partie du clergé attendait d'avoir les pleins pouvoirs.

**L'Eglise** issue des Nations attend également sa "**consolation**" et sa "**délivrance**".

### Note : DEBORA, “juge” et “prophétesse” en Israël

Le rôle capital de **Débora** relaté dans le livre des Juges, lorsqu'Israël a pu être libéré surnaturellement du roi cananéen Jabin et de son général Sisera, est souvent mis en avant pour justifier l'introduction de **femmes pasteurs** ou **docteurs** dans les églises.

Sans traiter ici le thème des “**ministères féminins**”, les remarques suivantes peuvent être faites :

1) Dans le Livre des Juges, être “**juge**” ne signifiait pas présider un tribunal national ou régional. **Samson** était “**juge**” mais n'a jamais eu un rôle de magistrat : il était un **guerrier solitaire** (cf. aussi **Schamgar**, un autre “**juge**”).

2) **Débora** n'a pas été élevée à la position de “**juge**” pour introduire des **qualités féminines** dans un cénacle gouverné par les seuls hommes, ni pour remédier à un **déséquilibre** spirituel qui en résulterait dans l'Assemblée. **Jésus-Christ** aurait-il été inconscient de ce déséquilibre quand il n'a nommé que des hommes comme apôtres ?

- Un chrétien authentique et **mâle** est l'image, du Christ-Epoux. Il y a donc en lui, comme en Adam au moment de sa création, comme en Christ, la **dimension double** mâle et femelle (l'Eglise est comme sortie de la blessure ouverte à son flanc).
- Ce rôle de représentation dévolu au mâle se retrouve dans tout le culte de l'**Assemblée**, ou dans le culte d'une **famille** chrétienne.
- En dehors de l'activité sacerdotale du **groupe**, l'homme et la femme peuvent mettre en œuvre leur différence et leur complémentarité, selon les principes de conduite applicables pareillement à tous.
- Rien n'empêche alors une femme d'être chef d'Etat ou chef d'entreprise, ou policier ... ou, comme **Jaël**, d'enfoncer un pieu dans la tête de Sisera. Tout est alors affaire de circonstances.

3) **Débora** n'avait pas l'autorité politique suprême sur les tribus d'Israël, car ces dernières formaient l'Assemblée de l'Eternel. A ce titre, le **sacerdoce** était réservé aux mâles, et parfois aux seuls Lévites. **Débora**, pas plus que Samuel, ne pouvait prétendre, dans l'Assemblée, à la royauté ou à une fonction apparentée, car l'Eternel ne voulait pas de roi dans l'Assemblée, contrairement à ce qui se passait chez les autres peuples. Samson n'était même pas sacrificateur.

Ce n'est d'ailleurs pas **Débora** qui, de sa propre autorité, a **choisi Barak**.

4) Dans le Livre des Juges, le peuple se rassemblait autour d'un “**juge**” quand celui-ci était choisi par l'Eternel comme **chef de guerre** (cf. **Gédéon**) contre un ennemi. Mais le peuple venait vers **Débora** pour “**être jugé**” (Jg. 4:5), non par elle, mais par le **conseil surnaturel** de Dieu exprimé par sa bouche. Tous les “**juges**” n'avaient pas ce don, car ils n'étaient pas tous prophètes. Samuel avait ce don. Samson avait le don épisodique de la force musculaire. Le don de **Débora** permettait de résoudre des problèmes personnels et des conflits que les chefs de famille et de clans n'avaient pu résoudre.

Ceux qui venaient le faisaient **volontairement**, selon leurs besoins, et non par obéissance à un décret émis par **Débora**.

5) **Barak** a été réprimandé parce qu'il a déshonoré, par son **incrédulité**, le rôle de chef de guerre que Dieu lui confiait. Il a voulu être accompagné par **Débora** qu'il considérait comme un porte-bonheur. **Débora** a **suivi** Barak par **obéissance** à ce chef désigné par Dieu (mais elle lui a dit ce que Dieu en pensait).

6) Contrairement au juge Samuel, **Débora** n'a **jamais célébré un sacrifice**, car elle aurait alors empiété sur une activité sacerdotale réservée aux mâles en préfiguration du rôle du **Sacrificateur Premier-né**, un Agneau **mâle**.

**Débora** accepterait-elle de “**présider**” la Cène chrétienne, sous prétexte que tout croyant appartient à une sacrificature royale ?

**Elisabeth** a porté l'Esprit d'Elie et **Marie** a porté la Parole faite chair. Cela ne leur a conféré aucune autorité apostolique.

7) Dans l'assemblée, nul ne doit empêcher la femme qui est sous onction prophétique de parler. Mais elle reste soumise aux autres onctions et aux ministères masculins, sous peine d'être une **usurpatrice**. Dans l'assemblée, l'homme, même s'il n'est pas sous l'onction, détient l'autorité, et supporte la **responsabilité** qui va avec. Mais lui aussi est soumis aux onctions prophétiques des autres.

**8)** Les ministères extraordinaires de guérison de **Woodworth Etter** (1844-1924) et de **Kathryn Kuhlman** (1907-1976) étaient appuyés par des paroles de connaissance et un don de discernement qui appartiennent à l'éventail prophétique. Mais ces deux femmes prenaient soin d'exercer leur mandat divin en dehors d'une assemblée locale, et n'ont pas prétendu être des pasteurs ou des docteurs.

Une **chrétienne isolée en milieu païen** peut faire une **œuvre d'évangéliste** approuvée par Dieu sans se prévaloir de ses précieuses aptitudes pour exercer l'autorité dans une assemblée constituée.

Rien n'empêche une chrétienne, si elle pense être appelée à cela, d'exposer les vérités doctrinales à la **radio**, dans des **séminaires**, dans des **livres**, dès lors qu'elle le fait en son nom propre et sans briguer une autorité dans l'assemblée qu'elle fréquente. Le même principe s'applique à une sœur qui reçoit délégation pour s'occuper des **enfants**, ou pour soutenir spirituellement des **croyants isolés**.